



DIRECTION GENERALE DE LA COMPETITIVITE,  
DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES  
SERVICE DE LA COMPETITIVITE  
ET DU DEVELOPPEMENT DES PME,  
SOUS-DIRECTION DE LA QUALITE, DE LA NORMALISATION,  
DE LA METROLOGIE ET DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

Décision n° 10.00.271.011.1

du 3 septembre 2010

Bureau de la métrologie  
61 BOULEVARD VINCENT AURIOL  
75703 Paris Cedex 13

---

**CERTIFICAT D'HOMOLOGATION POUR LES PRODUITS CONFORMES A L'ANNEXE I B**

du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002.

---

Nom de l'administration compétente : **Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi - Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services – Service de la compétitivité et du développement des PME - Sous-direction de la qualité, de la normalisation, de la métrologie et de la propriété industrielle - Bureau de la métrologie.**

**Notification concernant :**

**L'homologation de :**

le retrait de l'homologation de :

un modèle d'appareil de contrôle :

un composant d'appareil de contrôle : **quatre unités embarquées sur le véhicule, trois capteurs de mouvement et deux types de papier thermique**

une carte de conducteur

une carte d'atelier

une carte d'entreprise

une carte de contrôleur

---

**Homologation n° : voir en annexe**

1. Marque de fabrique ou marque commerciale : **ACTIA**

2. Nom du modèle : voir en annexe

3. Nom du bénéficiaire du certificat : **ACTIA Automotive**

4. Adresse du fabricant : 25, chemin de Pouvoirville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04

5. Soumis pour homologation CE complémentaire

6. Laboratoire(s) : Sous-direction de la qualité, de la normalisation, de la métrologie et de la propriété industrielle

7. Date et nombre des essais : sans objet

8. Date de l'homologation : voir en annexe

9. Date de retrait de l'homologation : sans objet

10. Modèles de composant d'appareil de contrôle avec lequel le composant est conçu pour être utilisé :  
sans changement

11. Lieu : **Paris**

12. Date : **3 septembre 2010**

13. Documents descriptifs annexés : identification des modèles et numéros de certificats d'homologation correspondants

14. Remarques :

a) Le présent certificat reprend et transfère le bénéfice des certificats d'homologation cités en annexe au profit de la société ACTIA Automotive, sans autre modification du contenu de ces certificats.

b) Dossier déposé à la Sous-direction de la qualité, de la normalisation, de la métrologie et de la propriété industrielle - Bureau de la métrologie, sous la référence DA 00-062 et chez le fabricant.

Pour la ministre et par délégation :  
L'ingénieur général des mines,

**signé**

Roger FLANDRIN

## Annexe au certificat d'homologation

du 3 septembre 2010

(décision n° 10.00.271.011.1)

Numéro d'homologation	Nature du modèle	Nom du modèle	Date d'homologation initiale
e2 - 22	Unité embarquée sur le véhicule	L2000 version P104194-100 Indice 7	9 juin 2004
e2 - 23	Capteur de mouvement	IS2000 version 1426 XY	9 juin 2004
e2 - 25	Unité embarquée sur le véhicule	SMARTACH STD	31 mars 2005
e2 - 26	Capteur de mouvement	IS2000 SMARTACH LXRY	31 mars 2005
e2 - 28	Capteur de mouvement	SMARTACH SRES	28 juin 2005
e2 - 29	Unité embarquée sur le véhicule	SMARTACH ADR	12 décembre 2005
e2 - 30	Unité embarquée sur le véhicule	SMARTACH STDII	24 février 2006
e2 - 151	Papier thermique pour unités embarquées sur le véhicule	AY26080009 Ind -	7 juin 2006
e2 - 152	Papier thermique pour unités embarquées sur le véhicule	ACXXXXXX -	21 février 2007